

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

SIMPLE GMAO

1 Durée

Le présent contrat prend effet à la date de signature et reste valable pour une durée indéterminée, sans engagement, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 2.

2 Résiliation

Le contrat peut être résilié par préavis de 30 jours ou en cas de manquement grave après mise en demeure. Les paiements effectués restent acquis pour la période en cours.

3 Tarification et formules disponibles

3.1 Généralités

Les tarifs indiqués sont hors taxes (HT), la TVA applicable sera celle en vigueur au jour de la facturation et dépendra de la localisation et du statut fiscal du Client.

3.2 Abonnements disponibles

Caractéristiques	SIMPLE GMAO BASIC	SIMPLE GMAO PREMIUM
Nombre d'utilisateurs	1	Illimité
Nombre d'intervention par mois	30	200
Espace de stockage (photos, documents...)	500 mo	8 Go
Module multisites	✓	✓
Module de gestion de la documentation	✓	✓
Module interventions	✓	✓
Module planning	✓	✓
Module anomalies	✗	✓
Module notifications	✗	✓
Module stock	✗	✓
Module équipements	✗	✓
Tarif mensuel	10€	59€

3.3 Options : Interventions supplémentaires

PACK 10 Interventions	PACK 50 Interventions	PACK 100 Interventions	PACK 200 Interventions	PACK 500 Interventions
5 € / Mois	20 € / Mois	30 € / Mois	50 € / Mois	100 € / Mois

3.4 Options : Espaces de stockage supplémentaires

PACK 1 Go	PACK 5 Go	PACK 10 Go	PACK 20 Go	PACK 50 Go
5 € / Mois	20 € / Mois	30 € / Mois	50 € / Mois	100 € / Mois

3.5 Options : Modules complémentaires

Des modules complémentaires pourront être proposés dans le futur aux clients, ceux-ci ne font pas parti de l'abonnement et seront proposés en options à nos clients (exemple : module de gestion des ressources, module de gestion des formations et habilitations...). Les tarifs seront définis en fonction du module.

3.6 Options : Sauvegarde des données

À la demande du Client, le Prestataire peut fournir une sauvegarde complète (fichier de données MySQL + dossiers de fichiers pour les images et documents) pour un forfait unique de 250 € par demande.

3.7 Révision du prix

Les tarifs mensuels des abonnements et options sont susceptibles d'être révisé par le Prestataire. Toute révision sera notifiée au Client par écrit (courrier électronique ou postal) au moins soixante 60 jours avant sa date d'entrée en vigueur.

4 Modalités et Échéances de Paiement

4.1 Modalité de Paiement et Récurrence

Le Client s'engage à régler le montant de l'abonnement du Service SaaS (GMAO) selon une périodicité mensuelle.

Le paiement est effectué de manière automatique à la fin de chaque période d'un mois.

4.2 Moyens de Paiement Automatique

Le règlement s'effectuera par l'un des moyens de paiement automatique suivants, choisis par le Client lors de la souscription ou de la mise à jour de son compte :

- Prélèvement Automatique SEPA (Direct Debit) ;
- Virement Bancaire Récurrent ;

Le Client s'engage à fournir et à maintenir des informations de paiement valides et à autoriser le Prestataire ou son prestataire de paiement désigné à procéder aux prélèvements automatiques à l'échéance mensuelle.

4.3 Échéance de Facturation

La facturation interviendra à la fin du cycle mensuel d'utilisation. La date de prélèvement correspondra à la date d'échéance indiquée sur la facture.

4.4 Défaut de Paiement

En cas de rejet de paiement ou de défaut de provision, le Prestataire se réserve le droit d'appliquer les pénalités de retard prévues par l'Article [Référence à l'article sur les pénalités] et, après notification restée sans effet, de suspendre ou de résilier l'accès au Service.

5 Pénalités de Retard et Conséquences du Défaut de Paiement

5.1 Pénalités de Retard

En cas de défaut de paiement à l'échéance figurant sur la facture et après mise en demeure restée sans effet, le Client sera redevable de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, de **pénalités de retard**.

Le taux des pénalités de retard est fixé à **trois (3) fois le taux d'intérêt légal** en vigueur au jour de l'échéance. Ces pénalités sont calculées sur la totalité du montant TTC restant dû et courent à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

5.2 Indemnité Forfaitaire pour Frais de Recouvrement

Conformément à l'Article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera, outre les pénalités de retard mentionnées ci-dessus, l'obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €) par facture impayée à l'échéance.

Si les frais de recouvrement réellement engagés par le Prestataire dépassent ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être réclamée, sur justification.

5.3 Conséquences et Suspension du Service

En cas de non-paiement par le Client cinq (15) jours après la date d'échéance de la facture, et après l'envoi d'une notification formelle de relance, le Prestataire se réserve le droit, sans préavis et sans que cette suspension ne puisse donner lieu à aucune indemnité, de suspendre immédiatement l'accès au Service (logiciel de GMAO) jusqu'au règlement intégral des sommes dues, augmentées des pénalités et frais de recouvrement.

La reprise du Service interviendra après l'encaissement effectif de l'intégralité des sommes dues.

6 Conditions d'utilisation

Le Client s'engage à ne pas copier, modifier ou reproduire le logiciel, à utiliser le service conformément à la loi et à maintenir la confidentialité de ses identifiants. Toute personnalisation spécifique fera l'objet d'un devis.

7 Support et assistance

Le Prestataire met à disposition un support technique par e-mail à contact@simple-soft.eu.

8 Support Technique et Assistance

8.1 Objet et Conditions du Support

Le Prestataire met à disposition du Client un service de support technique et d'assistance inclus dans le tarif d'abonnement, ayant pour unique objet de l'aider à résoudre les anomalies bloquantes, dysfonctionnements du logiciel de GMAO, ou questions d'utilisation standard du Service.

Ce support est accessible par email à l'adresse contact@simple-soft.eu.

Le Service de Support est disponible durant les **jours et heures ouvrés** du Prestataire : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, du lundi au vendredi hors jours fériés français.

8.2 Exclusions du Support (Prévention des Abus)

Le support inclus **ne couvre pas** les prestations suivantes, qui pourront faire l'objet d'un devis facturable au Client :

- **Conseil Métier** : toute demande d'ingénierie, d'audit ou de conseil liée à l'organisation de la maintenance du Client.
- **Développement Spécifique** : les demandes d'évolution, d'ajout de fonctionnalités, ou de personnalisation du logiciel.
- **Formation** : les besoins de formation initiale ou complémentaire du personnel du Client.
- **Problèmes non liés au Service** : les dysfonctionnements causés par le matériel, les systèmes d'exploitation, les réseaux ou tout logiciel tiers utilisé par le Client.
- **Utilisation Abusive** : les demandes manifestement excessives, répétitives ou non liées à des anomalies avérées, susceptibles de compromettre la bonne exécution du support pour l'ensemble des clients. Le Prestataire se réserve le droit de qualifier une utilisation d'abusives et d'en informer le Client.

8.3 Niveau de Service et Délais

Le Prestataire s'engage à prendre en compte les demandes de support et à fournir une première réponse dans un délai maximum de 3 jours pour les anomalies bloquantes ou critiques.

8.4 Documentation

Simple Soft mets à jour régulièrement une section documentation sur son site web <https://simple-soft.eu> qui permet au client d'utiliser Simple GMAO de manière autonome.

9 Hébergement, Sauvegarde et Sécurité

9.1 Localisation et Environnement d'Hébergement

Le Prestataire certifie que le logiciel de GMAO est hébergé sur des serveurs situés exclusivement sur le territoire français.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires pour garantir la continuité, l'accessibilité et l'intégrité du Service, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de protection des données à caractère personnel.

9.2 Politique de Sauvegarde (Backup)

Le Prestataire assure une politique de sauvegarde des données visant à prévenir toute perte accidentelle ou dommage. Cette politique comprend notamment :

- Base de Données (Données Clients) : Une sauvegarde complète de la base de données est réalisée de manière quotidienne (tous les jours).
- Fichiers (Documents, Pièces Jointes) : Une sauvegarde complète des fichiers et documents du Client est réalisée de manière hebdomadaire (tous les huit jours).
- Les sauvegardes sont stockées sur un serveur de *backup* distinct du serveur de production.

9.3 Sécurité et Cryptage

Le Prestataire s'engage à utiliser des **serveurs sécurisés** et à maintenir à jour les mesures de sécurité logicielles et matérielles conformes aux standards de l'industrie.

Toutes les communications entre le poste client (navigateur) et le serveur d'application sont sécurisées et chiffrées au moyen du protocole **SSL/TLS (cryptage)**, garantissant la confidentialité des informations échangées.

10 Responsabilité

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des pertes de données, interruptions de service ou dommages indirects, sauf faute lourde. Le Client est responsable de ses sauvegardes.

10.1 Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige sera porté devant les tribunaux de la Seine-et-Marne (France).

10.2 Divers

Si une clause est jugée invalide, les autres restent applicables. Toute modification doit être formalisée par écrit et signée par les deux Parties.

11 Protection des Données à Caractère Personnel (RGPD)

11.1 Statut des Parties

Les Parties reconnaissent que, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Client agit en qualité de Responsable du Traitement des données, et le Prestataire agit en qualité de Sous-traitant au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Le Prestataire s'engage à traiter les données à caractère personnel uniquement pour les besoins de l'exécution du Service de GMAO, conformément aux instructions documentées du Client.

11.2 Obligations Contractuelles

Le Prestataire garantit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des droits des personnes concernées, conformément aux exigences du RGPD et du droit national applicable.

Plus spécifiquement, le Prestataire confirme qu'il respecte pleinement le RGPD et s'engage à :

- Garantir la confidentialité des données traitées.
- Informer le Client en cas de violation de données.
- Assister le Client dans ses propres obligations (droit d'accès, de rectification, d'effacement, etc.).

11.3 Accord de Traitement des Données (DPA)

Les conditions, finalités, catégories de données, durées et obligations spécifiques régissant le traitement des données à caractère personnel sont détaillées dans l'Annexe [Numéro de l'Annexe] : Accord de Traitement des Données (DPA), qui fait partie intégrante du présent Contrat. Le Client et le Prestataire s'engagent à respecter toutes les stipulations de ladite Annexe.